



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 septembre 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2024-09-199**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2024-09-200**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois d'août 2024
 - 5.2. Confirmation d'embauche de madame Elisabeth Major, technicienne



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

comptable (résolution 2024-01-030)

- 5.3. Adoption du règlement numéro 2024-561 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 822 505\$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie
- 5.4. Date pour la tenue d'un registre concernant le règlement 2024-561
- 5.5. Adoption d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

6. Période de questions

7. Sécurité publique

- 7.1 Confirmation de l'embauche de monsieur Bruno O'Reilley à titre de pompier à temps partiel
- 7.2 Embauche de monsieur François Minogianis à titre de pompier à temps partiel

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

- 8.1. Achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver
- 8.2. Demande d'aide financière pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin tour du Lac Gros Brochet (PAVL -volet redressement – sécurisation)
- 8.3. État des chemins forestiers endommagés par les fortes pluies du vendredi 9 août 2024
- 8.4. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement- dossier TLH73624 – projet remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1. Demande de dérogation mineure portant sur le 27, rue Principale ouest, L'Ascension
- 9.2. Changement de nom du Lac du Gros Brochet pour le Lac Major
- 9.3. Mandat accordé à madame Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre pour le projet de lotissement des terrains au Lac Mousseau
- 9.4. Appui à L'Association des propriétaires du Lac Blanc pour procéder à une demande auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec
pour créer une aire protégée

10. **Loisirs, culture et vie communautaire**
11. **Correspondance**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

3 **RÉSOLUTION 2024-09-201**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2024-09-202**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT
2024

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'août 2024, au montant de 244 488,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 **RÉSOLUTION 2024-09-203**
CONFIRMER L'EMBAUCHE PERMANENTE DE MADAME
ELISABETH MAJOR À TITRE DE TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de madame Élisabeth Major à titre de technicienne comptable et que celle-ci est terminée (résolution 2024-01-030);

CONSIDÉRANT que madame Major satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

de confirmer l'embauche de madame Élisabeth Major, à titre de technicienne comptable, et ce, en date du 19 août 2024, ayant un statut de personne salariée régulière, temps plein, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3

RÉSOLUTION 2024-09-204

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-561 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 822 505 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE AUTOPOMPE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Marie-Claude Bélanger lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2024, au cours de laquelle celle-ci a également déposé le projet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-561 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 822 505 \$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie, tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4

DATE DE LA TENUE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2024-561

La directrice générale informe les personnes présentes que la période d'enregistrement relative au règlement numéro 2024-561 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 822 505 \$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie, sera tenue le **18 septembre 2024 de 9h à 19h** au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, L'Ascension.

5.5

RÉSOLUTION 2024-09-205

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le projet de Loi 42 requiert que des changements soient apportés par les employeurs à la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension avait adopté une politique portant sur le harcèlement psychologique en 2016 (résolution 2016-03-091);



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de remplacer la politique portant sur le harcèlement psychologique de 2016 par une nouvelle politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail et ainsi être conforme au projet de Loi 42.

QUE la dite politique sera affichée sur le site internet officiel de la Municipalité de L'Ascension, sous la rubrique « règlements et politiques ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**7.1 RÉSOLUTION 2024-09-206
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO O'REILLEY À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Bruno O'Reilley à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution numéro 2023-09-196);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Bruno O'Reilley, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**7.2 RÉSOLUTION 2024-09-207
EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS MINOGIANIS À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher monsieur François Minogianis, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 9 septembre 2024 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

8.1 **RÉSOLUTION 2024-09-208**
ACHAT DE SEL TRAITÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour l'achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'acheter de Multi Routes Inc., 75 tonnes métriques de sel Performance, pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, au coût de 148 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2 **RÉSOLUTION 2024-09-209**
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE
REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN TOUR DU
LAC GROS BROCHET (PAVL – VOLET REDRESSEMENT-
SÉCURISATION)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe, madame Kim Hut



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

représente la municipalité de L'Ascension auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Kim Hut, directrice générale adjointe est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2024-09-210
ÉTAT DES CHEMINS FORESTIERS ENDOMMAGÉS PAR LES
FORTES PLUIES DU VENDREDI 9 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre spéciale de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), tenue le 23 août 2024, en visioconférence TEAMS, les membres ont adopté une résolution concernant une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour réaliser les travaux nécessaires à la reprise des activités des utilisateurs du territoire forestier de l'UA 06452;

CONSIDÉRANT que plusieurs chemins forestiers prioritaires et sentiers de VHR de l'UA 06452 ont été endommagés, coupés ou détruits par les fortes pluies du 9 août dernier;

CONSIDÉRANT que plusieurs portions du territoire de l'UA 06452 sont présentement inaccessibles et enclavées;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs du territoire identifient et quantifient présentement l'ampleur des dommages;

CONSIDÉRANT que les activités des pourvoiries Baera et Boismenu sont présentement arrêtées et compromises pour une partie du territoire;

CONSIDÉRANT qu'une partie des Réserves fauniques de Papineau-Labelle et de Rouge-Matawin sont aussi affectées;

CONSIDÉRANT que certains sentiers de VHR sont impraticables, certains ponts et traverses de cours d'eau sont complètement détruits, ce qui compromet la saison actuelle de VTT et la prochaine saison de motoneige;

CONSIDÉRANT que les opérations forestières sont aussi arrêtées, que l'approvisionnement de 10 usines de transformation est impacté, et même que les activités des usines du Groupe Crête et de Lauzon sont compromises;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement, dû à la limite de charge du pont



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

du Lac-des-Sables sur la route 309 à Notre-Dame-Du-Laus, utilisée pour le transport lourd local et pour la desserte de biens essentiels est présentement impraticable;

CONSIDÉRANT que ces situations ont un impact significatif sur les activités touristiques et économiques de notre région;

CONSIDÉRANT que des travaux temporaires ont été réalisés pour évacuer les citoyens des municipalités de Nominuingue, Kiamika et Notre-Dame-du-Laus, mais que le territoire demeure difficile d'accès ou non accessible aux équipes d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement des principaux acteurs du territoire et des différents ministères est primordial pour réaliser ces travaux majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'appuyer la demande de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, afin de mobiliser les différents ministères pour permettre le financement des travaux nécessaires à la reprise des activités des utilisateurs du territoire forestier de l'UA 06452.

Il est de plus, résolu d'informer et de demander la collaboration des représentants politiques des régions des Laurentides et de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2024-09-211
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
REDRESSEMENT – DOSSIER TLH73624 – PROJET
REMPLACEMENT DE PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-
ROUGE**

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière octroyée dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) signée en date du 19 janvier 2023 au montant de 3 377 700 \$ pour le projet – remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique et la caractérisation sommaire des sols a été produite par la firme DecEnviro en juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à la firme AJ Environnement pour l'étude écologique et demande d'autorisation ministérielle à la réalisation des travaux (résolution 2023-04-085);

CONSIDÉREANT que l'étude écologique a été complétée et que la demande d'autorisation ministérielle a été déposée le 8 mars 2024 au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en prévision d'exécuter les travaux de remplacement à l'été 2024;



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

CONSIDÉRANT que le délai de traitement de l'autorisation ministérielle est plus long que prévu et que l'attestation n'est pas encore émise à ce moment-ci;

CONSIDÉRANT que la période conseillée pour la réalisation des travaux est entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre et ce, afin d'avoir le moins d'impacts sur la période de reproduction des poissons et autres impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT que ce ponceau a été identifié en très mauvais état et en besoin pressant de réparations majeures par la firme MAAXUM Gestion d'Actifs mandatée par la MRC Antoine-Labelle pour procéder à l'inventaire de l'état des routes et ponceaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire compléter la totalité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de demander une prolongation pour l'achèvement des travaux et ce jusqu'au plus tard, le 16 novembre 2025 pour le dossier TLH73624.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1

**RÉSOLUTION 2024-09-212
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR LE 27, RUE
PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'ajout d'un abri temporaire pour une courte période en dehors de la période permise;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2000-348 relative au zonage chapitre 7, article 10.4 indique que dans la zone urbaine, les abris ne sont permis en cour avant qu'entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que le propriétaire vend des carottes pour les chevreuils à partir du 1^{er} septembre de chaque année et que la marchandise exposée à l'extérieur se fait ravager par les chevreuils;

CONSIDÉRANT que la pose d'un abri temporaire dans le stationnement du marché ne nuirait pas à la vision du voisinage;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 août 2024;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de d'accepter une dérogation mineure pour la propriété située au 27, rue Principale ouest, concernant l'ajout d'un abri temporaire pour une période spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

9.2

**RÉSOLUTION 2024-09-213
CHANGEMENT DE NOM DU LAC DU GROS BROCHET POUR LE
LAC MAJOR**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée à la Municipalité de L'Ascension en 2023 pour le changement de nom du Lac Gros Brochet pour Lac Major;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acheminée à la Commission de toponymie – gouvernement du Québec par les familles Major demeurant à L'Ascension;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine le nom du Lac Gros Brochet était Lac Major;

CONSIDÉRANT que les premiers Major se sont établis sur ces terres vers 1894-1895;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension, il y a trois lacs dont les noms se ressemblent, à savoir : Lac Gros Brochet, Lac Petit Brochet du canton Mousseau et Lac Brochet du canton Lynch;

CONSIDÉRANT que 108 personnes ont signé leur accord quant à la modification du nom du lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter le changement de nom du Lac Gros Brochet pour le Lac Major et autorise les personnes responsables de ce projet à présenter une demande, à cet effet, à la Commission de toponymie – gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.3

**RÉSOLUTION 2024-09-214
MANDAT ACCORDÉ À MADAME ISABELLE LABELLE,
ARPENTEURE-GÉOMÈTRE POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT
DES TERRAINS AU LAC MOUSSEAU**

CONSIDÉRANT que la vente de terrains, dont la municipalité est propriétaire, apportera des sommes considérables à la municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à la consultation publique du 19 juillet dernier concernant un projet de développement au Lac Mousseau, la Municipalité de L'Ascension désire poursuivre son projet;

CONSIDÉRANT le besoin de faire arpenter lesdits terrains pour connaître le potentiel vendable dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter la proposition d'honoraires de madame Isabelle Labelle, arpenteure-



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

géomètre, pour le lotissement des terrains au Lac Mousseau, au montant de 12 450 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.4

**RÉSOLUTION 2024-09-215
APPUI À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BLANC
POUR PROCÉDER À UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
DU QUÉBEC POUR CRÉER UNE AIRE PROTÉGÉE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'appuyer l'Association des Propriétaires du Lac Blanc dans leur démarche auprès du MELCCFP afin de créer une aire protégée près des lacs Blanc, à la Peinture et Lanthier et ce conjointement avec la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11

CORRESPONDANCE

Ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé – Sonia Bélanger 20 août 2024	Décerner officiellement la Municipalité de L'Ascension « Municipalité amie des aînées » pour le plan d'action 2023-2027
DE la municipalité à : La députée Chantale Jeannotte	Partage de la croissance de la TVQ
Destination Hautes-Laurentides Club Quad	Demande autorisation de circuler Lac Lynch VTT

12

PÉRIODE DE QUESTIONS



Séance ordinaire
du 9 septembre 2024

13

**RÉSOLUTION 2024-09-216
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire